Veuillez compléter lisiblement toutes les rubriques grisées du présent mandat et joindre un relevé d'identité bancaire (format IBAN BIC)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : Redevance pour les activités périscolaires et extrascolaires, la restauration et les classes d'environnement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **1) La VILLE DE SAINT-HERBLAIN** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et **2)** votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Ville de Saint-Herblain.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA (ICS) :

FR03EDU533262

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom : ……

Prénom : ……..

Adresse : ……..

……

CP : …… **Ville :** ……

Pays : ……..

DESIGNATION DU CREANCIER

VILLE DE SAINT-HERBLAIN
REGIE DE RECETTES EDUCATION

2, rue de l'Hôtel de Ville

44800 SAINT-HERBLAIN

FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : **Paiement récurrent/répétitif** *(pour toutes les factures à venir)*
~~Paiement ponctuel *(seulement pour la prochaine facture)*~~

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour information :
Le présent mandat est identifié par une Référence Unique du mandat- RUM, attribuée par la Ville de Saint-Herblain, assurant ainsi l'identification unique du présent contrat de prélèvement. Votre « RUM » personnelle est notifiée sur votre facture.

Code famille
(En haut à gauche sur votre facture)